

Réunion du 20 janvier 2021

Présents :

- Karine CLEMENT - Président de la Communauté de Communes Pays Ségali (PSC)
- André BORIES - Vice-Président de l'Office de Tourisme Pays Ségali/ Vice-Président PSC
- Isabelle SUDRES - DGA Communauté de Communes du Pays Ségali
- François CARRIERE - Conseiller départemental Aveyron
- Jean-Luc TARROUX - Maire de Tauriac-de-Naucelle
- Christian BORDOLL - Président de l'Office de Tourisme du Ségala tarnais / Vice-Président 3CS en charge du Tourisme
- Rolande AZAM - Adjointe Mairie de Tanus
- Chantal PAUZIE - Conseillère municipale de Pampelonne, suppléante de Guy MALATERRE - conseiller départemental Tarn
- Loris CARIOU - Pôle territorial Albigeois et Bastides
- Erwan DUBOIS - GAL Centre-Ouest Aveyron
- Sandrine MOLINIE - Mission Patrimoine culture Aveyron
- Ondine JOUVE - Directrice CAUE Tarn
- Nathalie AMIOT- Paysagiste CAUE Tarn
- Aurélie AUBRY - Paysagiste CAUE Aveyron
- Karine LACAM - EPAGE du Viaur
- Anne SENEMAUD - Présidente Association Valorisation Viaduc du Viaur
- Christian RIVIERE - Relation presse Tarn Tourisme
- Maud MEJA - Chargée de communication 3CS
- Hélène BIBAL - Directrice de l'Office de Tourisme Pays Ségali
- Amandine GONSALES - Directrice de l'Office de Tourisme du Ségala Tarnais

Excusés :

- Didier SOMEN - Président de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala (3CS)
- René MOUYSSSET - Président OT Pays Ségali
- Guy MALATERRE - Conseiller départemental
- Valérie ESCANDE - Directrice Tarn Tourisme

Un comité de pilotage (COFIL) est composé afin de suivre le projet UNESCO - Viaduc du Viaur.

Un extrait de la présentation de ce quatrième COFIL est joint à ce compte-rendu.

Après une introduction rappelant l'objectif de cette nouvelle rencontre, la parole est aux deux paysagistes des CAUE du Tarn et de l'Aveyron afin de rendre compte de tout le résultat de leurs recherches et constats listés sur le terrain durant la période estivale.

I. Présentation des recherches menées par les 2 CAUE

a. Rappel mission CAUE

Avant d'échanger autour des éléments proposés par les deux équipes, il est rappelé le cadre des missions d'un CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Le CAUE accompagne dans leur réflexion les maîtres d'ouvrage publics et encourage la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages.

Le CAUE est une association investie d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. L'architecture, les paysages et le patrimoine sont d'intérêt public.

Le CAUE est créé à l'initiative des Départements et présidé par un élu local. C'est une structure de soutien, qui vient en appui technique aux acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.



b. Travail préparatoire présenté par Nathalie Amiot et Aurélie Aubry

Après un repérage sur le terrain, un premier diagnostic a été réalisé pour permettre une réflexion autour du périmètre du projet d'aménagement autour du Viaduc du Viaur et répondre à la mission donnée.

Ces repérages sur le terrain, ont permis de catégoriser, consigner les différents éléments identifiés.

Aujourd'hui, sont présentées différentes cartes autour du viaduc du Viaur pour mettre en perspective le pont et les éléments présents autour de celui-ci au sein de différents périmètres.

Sont mises en avant la zone Natura 2000, les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Tarn et de l'Aveyron, les 2 ZNIEFF (1 de type I et 1 de type II), la zone forte de biodiversité.

Il se trouve que le Viaduc du Viaur est au centre de sites majeurs tels que les Grands Sites d'Occitanie, les sites classés et labellisés, les sites inscrits et classés UNESCO (à l'est du périmètre, on retrouve la grande zone classée depuis 2011 sous l'intitulé « Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen », etc.

Il met en avant l'histoire et l'identité du territoire du viaduc, mais également les points d'attractivités qui lui sont attachés.

Ces cartes amènent un regard extérieur et nouveau au projet d'aménagement et de zone Viar pour d'éventuelles demandes de labellisation ou marque (Grand Site de France, Pays d'art et d'histoire...).

Elles mettent en évidence l'absence de réelle connexion, d'axe géographique fort sur le territoire pour fédérer l'ensemble des sites d'attractivité qui gravitent autour du viaduc.

c. Méthodologie

Un tableau a été créé par l'équipe des CAUE avec différentes données et une cartographie spatiale et visuelle possible.

Ce tableau sera partagé afin que les techniciens des offices de tourisme, les collectivités, les équipes des CAUE, voire des acteurs locaux puissent l'amender.

Issues du diagnostic, des thématiques semblent se distinguer :

- Aspect technique : découverte de l'ouvrage selon 3 axes (vision furtive depuis la 2X2 voies, depuis le train, à pied. N.B : problème de dualité entre la vue immédiate et furtive.
- Aspect gorge sauvage, dynamiques végétales : environnement et points de vue. Boisement des vallées. Impact climatique avec des sécheresses successives. Quel avenir pour les fonds de vallée ?
- Franchissements : de la vallée, de la rivière, valeur environnementale et historique, complémentaires à celui du viaduc
- Aménagement des espaces publics : les trois aires de vision ne sont pas aménagées (bancs, poubelles, parking, panneaux...). Les bourgs n'ont pas de dispositif d'accueil sur le territoire. Espace en déshérence. Dissonance sur les aménagements (ex. une réflexion sur les foirails serait à mener). Ex. : Tanus - manque de représentation et de valorisation, au-delà de la simple signalisation directionnelle pour se rendre au viaduc.
- Viaduc au cœur d'un périmètre plus ou moins large : penser global, identité commune, relais par exemples dans différents villages le long du Viaur et pas uniquement à proximité immédiate.
- Rebords de plateaux : transition vallée et plateau, impact des urbanisations en rebord de plateau. Maîtrise, accompagnement et cadre de préservation. N.B : faudrait-il donner un cadre pour l'urbanisation (lien avec les SCOT, les PLU et PLUI) ?
- Héritage de la voie ferrée : construction du viaduc, histoire locale, traduction dans les bâtiments, sur les paysages, évolution de la culture du blé, création de gares et de places de marché...
- Vallée, rivière, usages loisirs : attention aux zones de baignade - leur aménagement et la surveillance de la baignade. Ex. : Lagarde Viaur et Thuriès - Impact de la saisonnalité sur l'aménagement
- Les aménagements doivent être pensés pour les visiteurs mais aussi pour les habitants
- Altération du paysage, mutation : carrière, habitats temporaires, résinement versant vallée, viaduc autoroutier. Objectif de gestion des secteurs. Plan de développement et équilibre sur la gestion. N.B : la carrière de Tanus a prévu de reboiser avec des arbustes autour de la carrière dès la fin de l'exploitation prévue en 2028. N.B : réflexion à combiner avec un projet de territoire en intégrant acteurs publics et acteurs privés
- Covisibilité
- Qualité de l'accueil sur le territoire : piétonnier, cyclotourisme, routier, camping-cars, restauration...
- Maîtrise de l'occupation de l'espace : opportunité du maraîchage, pépiniériste, végétation (résineux, bruyère, culture)

II. Observations

a. Quatre périmètres interprétés

Le viaduc est un tremplin pour l'héritage industriel. Parmi les cartes présentées, sont interprétés 2 périmètres afin de pouvoir réfléchir à l'échelle future pour développer un projet de territoire.

Karine Clément, présidente de Pays Segali Communauté, nous informe de la rédaction et de la mise en place d'un projet de territoire sur son secteur.

1 carte avec un périmètre circulaire de 10 km :

Il y a un fort attrait des sentiers d'itinérance douce sur tout ce périmètre autour du Viaduc du Viaur. Des circuits existent tout autour sur les plateaux. Un circuit est cours de réflexion rejoignant les deux versants de la vallée du Viaur au pied du viaduc.

Il faut mener une étude pour réaliser un nouvel ouvrage (une passerelle) pour la traversée du Viaur non loin du pont.

1 carte avec un périmètre circulaire de 20 km :

La carte est beaucoup plus fournie. L'axe nord-sud relie Baraqueville à Cagnac-les-Mines (ou Rodez-Albi). L'axe ouest-est s'étend de St Martin Laguépie à ...

Pourrait-il être envisagé une réflexion sur le devenir des petites gares, patrimoine souvent inusité, aujourd'hui étouffées par des constructions nouvelles ?

b. Deux périmètres linéaires marqués

Le constat est la présence de 2 linéaires dynamiques portés par :

- La vallée du Viaur : une itinérance douce et de nombreux points « de loisir », de la source du Viaur jusqu'à sa confluence
- La voie ferrée : un héritage culturel

Tout le long du Viaur, nous y trouvons la chaussée, d'anciens moulins, du patrimoine industriel.

Intervention de Karine LACAM sur la question de la qualité de l'eau et de la gestion du milieu aquatique.

Projet itinérant le long du Viaur (un sentier de 180 km).

Possibilité d'accompagnement des collectivités pour l'aménagement des zones de baignade (comme à Lagarde Viaur par exemple). La rivière est importante et est un pôle d'attractivité. Différents thèmes peuvent être travaillés : les légendes, la culture, le patrimoine...

Il nous est rappelé l'importance du train, encore actif, sur notre territoire.

Anne Sénémaud, président de VVV, nous informe d'un projet d'une animation avec un train à vapeur qui devrait venir en septembre pour le 50^{ème} anniversaire de ... Des allers-retours entre Carmaux et Naucelle sont prévus.

c. Autres interventions

Prévoir des aménagements via les sorties Tanus et Tauriac-de-Naucelle avec signalisation.

Rappel de certains critères liés au patrimoine mondial de l'Humanité : le développement humain dans les bassins de vie.

Aires : 1 aire de vision serait possible sur la 2X2 voie sur un terrain agricole appelé côte 950 (voir la DRIR).

1 autre aire de pique-nique avec parking donnant accès aux piles du pont pourrait être envisagée.

Pour conclure, les élus doivent se décider sur le périmètre (circulaires, linéaires, ou les quatre) afin de signer une convention avec les CAUE pour un travail plus abouti et précis (avec des exemples de sites, d'aménagements, des préconisations, des priorités d'aménagement) en vue de rédiger un cahier des charges pour lancer une des études d'aménagements concrètes. Faut-il prévoir un périmètre large pour y faire des zooms-types sur le territoire ?

N'ayant pas d'autres points à aborder, la séance est levée.